



MINISTÈRE DES MINES

La Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 00237 / CAB.MIN/MINES/01/2022
DU 24 MAI 2022 PORTANT FIXATION DU CADRE ORGANIQUE DU
SERVICE D'ASSISTANCE ET D'ENCADREMENT DE L'EXPLOITATION
MINIERE ARTISANALE ET A PETITE ECHELLE « SAEMAPE »

LA MINISTRE DES MINES,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en son article 93 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 09 mars 2018 ;

Vu la Loi n° 16/13 du 15 juillet 2006 portant Statuts des Agents de Carrières des Services Publics de l'Etat spécialement son article 78 ;

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018 ;

Vu le Décret n°17/009 du 04 avril 2017 portant Création et Statuts d'un Service Public dénommé Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle « SAEMAPE », en sigle spécialement en ses articles 5, 10, 11 et 20 ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

Sur proposition de la Direction Générale du SAEMAPE ;

amj



A R R E T E :

Article 1^{er}:

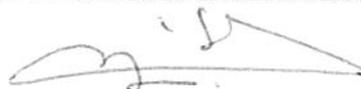
Est fixé, le Cadre organique du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle en sigle « **SAEMAPE** », en annexe au présent Arrêté.

Article 2 :

Le Directeur Général du SAEMAPE est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 24 MAI 2022

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI



AMPLIATION :

- Cabinet du Président de la République ;
- Cabinet du Ministre des Mines ;
- Secrétariat Général des Mines ;
- SAEMAPE.

